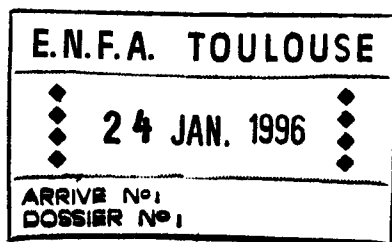


SUB-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES
INFORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT
GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET
PROFESSIONNEL
Bureau des Enseignements Technologiques et
Professionnels
10, Avenue de Lowendal
75000 PARIS 07 SP
Téléphone : 49.55.52.06

NOTE DE SERVICE DGER/POFETGP/N96/N° [REDACTED]

DATE : 8 janvier 1996

CLASSEMENT :



LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

à

Messieurs les Directeurs Régionaux
de l'Agriculture et de la Forêt

OBJET : Annule et remplace la note de service N°2101 du 12 octobre 1995. Mise en oeuvre du contrôle en cours de formation. Note de cadrage BEPA.

DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate

PLAN DE DIFFUSION :

Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M.
Bureaux commissariats de la République des T.O.M.
Inspection Générale de l'Agriculture
Conseil Général de l'Agronomie
Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Associations Nationales Fédératives d'Etablissements Privés

PUR INFORMATION :

Associations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Associations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public

La présente note de service annule et remplace la note de service N°2101 du 12 octobre 1995, elle précise les dispositions en vigueur en matière d'évaluation en cours de formation. Sont également joints en annexe les documents à utiliser pour établir le plan d'évaluation et les dossiers des contrôles certificatifs.

RAPPEL DES PRINCIPES A OBSERVER

- limiter le nombre de contrôles,
- diversifier les situations d'évaluation,
- répartir les contrôles dans le temps,
- respecter la cohérence modulaire.

1) NOMBRE DE CONTROLES

Leur nombre est précisé par le cadrage. Globalement, un plan d'évaluation ne doit pas dépasser 30 contrôles.

2) LES MODALITES D'EVALUATION

Le contrôle en cours de formation donne la possibilité d'évaluer des capacités différentes, à des époques, dans des lieux et des conditions variées. Les équipes pédagogiques doivent réfléchir à diversifier les modalités d'évaluation, tant au niveau de chaque module que globalement.

Le principe général est le suivant :

- pour un même module, des contrôles ayant des modalités différentes,
- globalement, tendre vers 50% de contrôles écrits, les autres contrôles ayant d'autres modalités : oral, pratique, travail de groupe...

3) LE CALENDRIER

Afin d'associer au mieux l'évaluation à l'acte pédagogique et de gérer l'effort des candidats, l'évaluation certificative doit se répartir sur les deux années de formation, de janvier de la première année à mai de la seconde année, avec au maximum trois contrôles par semaine lorsqu'il y a des regroupements (pour des oraux par exemple).

4) LE RESPECT DE LA COHERENCE MODULAIRE

Chaque module pluridisciplinaire devrait être évalué au moins partiellement par des contrôles mettant en jeu l'interdisciplinarité.

5) CAS PARTICULIERS

*** L'évaluation de travaux individuels réalisés hors de la classe**

Leur prise en compte suppose :

- qu'elle permette de s'assurer du caractère personnel du travail réalisé,
- que l'évaluation du module ne repose pas exclusivement sur ce type de travail.

***L'évaluation des travaux de groupe**

Leur prise en compte suppose :

- qu'une évaluation individuelle soit réalisée, avec comme support le travail de groupe, constituant la moitié de l'évaluation du contrôle.

*** Les contrôles inter modulaires**

Leur prise en compte suppose :

- qu'ils ne soient pas le seul type d'évaluation pour un module concerné,
- que les objectifs des modules concernés soient clairement identifiés et qu'une grille propre à l'évaluation de chaque module, accompagnée d'une note, soient établies.

Le Sous-directeur



Edgar Leblanc

BEPA : CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

1 - Modules généraux

Module	nombre de contrôles certificatifs	nature	période	observations
G1	2	une épreuve écrite et orale : - dossier écrit sur un thème non professionnel : coeff. : 0.5 - interrogation orale individuelle : durée 15', coeff. : 0.5	contrôle en fin d'année 1	objectifs évalués en priorité : 1.1, 1.4, 2.1, 2.2, 3.2
		une épreuve écrite individuelle : durée 2 h, coeff. : 1 support : un texte littéraire. Questions sur le fond et la forme + essai à partir d'un argument du texte	contrôle en fin d'année 2	objectifs évalués en priorité : 1.3, 2.3, 3.5, 3.6
G2	2	voir observation	1 contrôle année 1 1 contrôle année 2	chacune des 4 compétences linguistiques fondamentales : compréhension de l'oral et de l'écrit, expression orale et écrite, doit être évaluée au moins une fois au cours des 2 années, et doit intervenir pour 25% de la note finale du module.
G3	3	pratique et oral ou pratique et écrit	fonction du projet d'EPS	l'évaluation des savoirs d'accompagnement comprend la biologie humaine (cf. note de service "évaluation de l'EPS")
G4	2	un écrit ou un oral un oral s'appuyant sur le projet d'utilité sociale	contrôle année 1 contrôle fin du 1er semestre année 2	pour l'oral s'appuyant sur le PUS, évaluation collective (50%), individuelle (50%) (cf. note de service 2035 du 25 mars 1993). Association possible à l'évaluation de personnes extérieures.
G5	2	de forme variée, l'un pouvant éventuellement être intermodulaire dans le cas du BEPA service, avec le module S2	1 contrôle année 1 1 contrôle année 2	évaluer des compétences relatives aux trois disciplines du module, éventuellement au travers de l'objectif 5
G6	2	au moins un écrit		l'évaluation de l'informatique sous forme d'utilisation pratique est incluse dans l'un des deux contrôles (sauf pour les options qui comprennent de l'informatique en pratique professionnelle)

1 bis- Module d'initiative locale et d'adaptation régionale

MIL	1			
MAR	1			

2 - Modules spécifiques à chaque option

21 BEPA exploitation

Module	nombre de contrôles certificatifs	nature	période	observations
S1	2	au moins un écrit		évaluer rigueur du vocabulaire, connaissances, savoir-faire expérimentaux
S2	2	un écrit et un pratique	pratique en fin de première	
S3	2	deux écrit		l'un des contrôles comporte une évaluation des savoir-faire pratiques au laboratoire. Evaluer au minimum les compétences relatives aux sous-objectifs 1.1, 1.2, et 2.5
P1	1	un écrit		
P2	4			(cf N.S.DGER N°2078 du 21 juillet 1992)

22 - BEPA transformation

Module	nombre de contrôles certificatifs	nature	période	observations
S1	1	un écrit		
S2	2	dont un écrit		
S3	2	un des contrôles peut être oral et pratique		
S4	2	un des contrôles peut être oral et pratique		
spécialité laboratoire et contrôle de qualité				
P1	1	un écrit		
P2	4	dont deux pratiques		deux en physique chimie, deux en microbiologie
spécialité industrie agro-alimentaire				
P1	2	un écrit et un pratique		
P2	3	un écrit et deux pratiques		dont l'un portant sur une fabrication

23 - BEPA aménagement

Module	nombre de contrôles certificatifs	nature	période	observations
S1	2			
S2	2	un écrit et un pratique		
S3	2	deux écrits		l'un des contrôles comporte une évaluation des savoirs-faire pratiques au laboratoire. Evaluer au minimum les compétences relatives aux sous-objectifs 1.1, 1.2 et 2.3
P1	1	un écrit		
P2	3 ou 4	dont au moins un oral et un pratique		

24 - BEPA services

Module	nombre de contrôles certificatifs	nature	période	observations
S1	2	un pratique *		1. Objectif 1 et 2 coeff. 2/3 2. Objectif 3 coeff. 1/3
S2	3			chaque contrôle doit associer au moins 2 des disciplines du module possibilité d'un contrôle intermodulaire avec le G5
P1	1	un écrit		
spécialité vente				
P2	2	un pratique et un écrit		
P3	2	un pratique et un écrit		
spécialité secrétariat-accueil				
P2	2	pratique et oral ou pratique et écrit		
P3	2	deux pratiques		
spécialité services aux personnes				
P2	2	deux écrits		
P3	2	deux pratiques		

* possibilité d'un contrôle intermodulaire

25 - BEPA activités hippiques

Module	nombre de contrôles certificatifs	nature	période	observations
S1	1	un écrit		
S2	2	dont un écrit		
S3	2	écrits		chaque CCF est constitué d'une série de questions permettant d'évaluer les connaissances scientifiques et techniques visées dans ce module
P1	1	écrit et oral		les supports peuvent être des compte-rendus de visites, des études de cas ou tout autres documents permettant de vérifier que les objectifs sont atteints
spécialité entraînement du cheval de compétition				
P2	3	1 écrit et 2 pratiques		cf note de service n°2036 du 21/04/94
spécialité maréchalerie				
P2	2	1 oral et 1 pratique		cf note de service n°2036 du 21/04/94
spécialité accompagnement de randonnée équestre				
P2	3	2 pratiques 1 oral		annexe 3 de l'arrêté du 14/09/93 (JO du 6 oct 1993) l'évaluation orale porte plus particulièrement sur les objectifs V et VI

26 BEPA agroéquipements

Module	nombre de contrôles certificatifs	nature	période	observations
S1	2	un écrit et un oral		contrôle oral : dossier individuel *
S2	2	un écrit et un pratique		
S3	2	deux écrits		l'un des contrôles comporte une évaluation des savoirs-faire pratiques. Evaluer au minimum les compétences relatives aux sous-objectifs 1.1, 1.2 et 2.3
P1	1 ou 2	un oral éventuel		contrôle oral éventuel : dossier individuel *
P2	3 ou 4	un oral éventuel		contrôle oral éventuel : dossier individuel *

* : le dossier individuel obligatoire concerne deux modules dont le module S1 et un des deux modules suivant: P1, P2, ou MAR.

27 BEPA animalerie

Cf référentiel